 

**Appel à projets énergies renouvelables et réseaux : « technologies et démarches novatrices »**

**Dossier de demande d’aide régionale**

*Pour être considéré comme complet, le dossier de demande d’aide doit être constitué des documents suivants (les documents à renseigner sont numérotés et les modèles joints).*

**I DOCUMENTS A RENSEIGNER**

[ ]  Document n° 1 : Lettre de demande d’aide signée par la personne habilitée à engager l’organisme ;

[ ]  Document n° 2 : Présentation du demandeur

[ ]  Document n° 3 : Descriptif technique et financier du projet (incluant le budget prévisionnel et l’échéancier prévisionnel de réalisation)

[ ]  Document n° 4 : Synthèse du projet

[ ]  Document n° 5 : Contrat d’engagement républicain à compléter pour les associations/fondations

**II AUTRES DOCUMENTS A JOINDRE**

[ ]  Relevé d’identité bancaire ou postal

[ ]  En cas de lien avec un groupe d’entreprises : un organigramme juridique (précisant les pourcentages de participations, ainsi que la raison sociale, la localisation, l’effectif, le chiffre d’affaires et le total du bilan de chaque entreprise)

[ ]  Avis de situation au répertoire SIRENE

Pour les demandeurs privés :

[ ]  Extrait d’immatriculation au Registre du Commerce ou au Répertoire des Métiers de moins de 3 mois

Tout autre document jugé nécessaire ou utile à la bonne compréhension du dossier pourra être ajouté.

Votre dossier complet doit être envoyé par voie électronique aux adresses suivantes : energies.renouvelables@paysdelaloire.fr ;
copie thomas.platt@paysdelaloire.fr et/ou aurelien.baggio@paysdelaloire.fr

Seuls les dossiers complets feront l’objet d’un accusé de réception et de complétude des services de la Région. La date d’envoi de ce courrier marque le début de l’engagement possible du projet/programme faisant l’objet de votre demande d’aide. Cette autorisation ne préjuge pas de l’attribution de l’aide demandée.

**Document n° 1 : Lettre de demande d’aide**

***Civilité***

***Adresse***

***CP VILLE***

 **Région des Pays de la Loire**

 **Madame Christelle Morançais**

 **Présidente**

 **A l’attention de la DT2E**

 **1 rue de la Loire**

 **44 966 Nantes Cedex 9**

*Ville*, le *jour/mois/année*

Objet : Sollicitation d’une aide régionale au titre de l’APP Energie et réseaux pour

Madame la Présidente,

Nous sollicitons pour *nom de l’entreprise ou de l’organisation,* représentée par *nom du représentant légal*, l'aide de la Région Pays de la Loire pour *nom du projet.*

Ce projet, d'un budget de *somme* € HT ou TTC, s'inscrit dans le cadre de *description du projet.* Nous sollicitons la Région Pays de la Loire pour une aide de *somme* € TTC, qui permettrait de (*descriptif de l’effet levier de l’aide).*

Nous espérons que ce projet retiendra votre attention et restons à votre disposition pour plus de renseignements.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

 *Signataire*

**Document n° 2 : Présentation du demandeur**

Type de structure :

[ ]  Entreprise [ ]  Collectivités ou groupement de collectivités

[ ]  Association [ ]  Opérateurs (bailleurs, agences d’urbanisme,…)

[ ]  Consortium : dans ce cadre, une fiche est à remplir par chacun des acteurs

Raison sociale : ………………………………………………………………………………………….…………………………………………………..

Forme juridique : ………………………………………………………………………….………………………………………………………………

Activité principale :……………………………………………………………………………………………………………………………………….

Adresse complète : ………………………..…………………………………………………………………………………………………………….

………………………………………………………………………..…………………………………………………………………………………………….

Nom du contact et fonction : ….……………………………………………..………………………………….…………………………………..

Téléphone et mail du contact : …………………………………………………………………………………………………..………………….

Nom, prénom et fonction du représentant de la structure : ……………………………………………………………………………

Nom, prénom et fonction de la personne habilitée à signer la convention financière :

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….

Si différente, adresse du site de mise en œuvre du projet :

………………………………………………………………………..…………………………………………………………………………………………….

………………………………………………………………………..…………………………………………………………………………………………….

|  |
| --- |
| Taille de votre structure |
| Effectif en ETP |  |
| Chiffre d’affaires annuel du dernier exercice clos |  |
| Total du bilan annuel du dernier exercice clos |  |
|  |

|  |
| --- |
| En cas de liens avec d’autres entreprises ou structures |

Dans le cas où votre entreprise présente des liens avec une autre entreprise ou structure, les données d’effectifs, de chiffre d’affaires et bilan annuel doivent être prises en compte partiellement ou totalement selon les critères suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| Entreprise ou structure autonome | Entreprise ou structure totalement indépendante OU si détient moins de 25 % du capital ou des droits de vote d’une autre entreprise ou structureOU si des tiers ne détiennent pas plus de 25 % du capital ou des droits de vote |
| **OU** si n’est pas liée à une autre entreprise ou structure par une personne physique (ex. : même PDG) |
| Entreprise ou structure partenaire | Détention de capital ou des droits de vote entre 25 et 49,99 % |
| Entreprise ou structure liée | Détention de la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés d'une autre entreprise ou structure**OU** droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise ou structure**OU** droit d'exercer une influence dominante sur une autre entreprise ou structure en vertu d'un contrat conclu avec celle-ci ou en vertu d'une clause des statuts de celle-ci**OU** une entreprise actionnaire ou associée d'une autre entreprise contrôle seule, en vertu d'un accord conclu avec d'autres actionnaires ou associés de cette autre entreprise, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de celle-ci.  |

|  |
| --- |
| Au regard des critères ci-dessus, votre entreprise ou structure est-elle ? |
| [ ]  **Autonome** |
| [ ]  **Partenaire** |
| *Si oui, préciser avec quelle structure :* |  |
| *et sous quel pourcentage* |  |
| *et indiquer son effectif en ETP* |  |
| *son chiffre d’affaires annuel (dernier exercice clos)* |  |
| *son bilan annuel (dernier exercice clos)* |  |
| [ ]  **Liée**  |
| *Si oui, préciser avec quelle structure :* |  |
| *et sous quel pourcentage* |  |
| *et indiquer son effectif en ETP* |  |
| *son chiffre d’affaires annuel (dernier exercice clos)* |  |
| *son bilan annuel (dernier exercice clos)* |  |
|  |  |

**Document n° 3: Descriptif technique et financier du projet**

1. Descriptif du projet : les porteurs décriront les éléments technico-économiques du projet au regard du cahier des charges, notamment les plus-values environnementales et le contenu des éléments novateurs déployés dans le projet
2. Budget prévisionnel du projet (**HT ou TTC à préciser selon le régime de TVA**)

|  |
| --- |
| **Dépenses prévisionnelles** |
| **Postes** | **Montant en € HT ou TTC** |
|   |   |
|   |   |
|   |   |
| **TOTAL** |  |
|   |   |
| **Recettes** | **Montant en € HT ou TTC** |
| Autofinancement |   |
| Région des Pays de la Loire |   |
| Autres (à détailler) |   |
|  |   |
|  |   |
| **TOTAL** |  |

**Document n° 4 : Synthèse du projet**

(1 page)

Localisation : Commune / Département :

Descriptif succinct :

Objectif poursuivi :

Echéancier de réalisation (pour rappel, le projet doit être engagé avant le 31/12/2023) :

Coût total :

Montant de la subvention demandée :

**Document n° 5 : Contrat d’engagement républicain**

**(à compléter pour les associations et fondations)**

**Pour les associations non agréées par l’Etat ou par ses établissements publics et pour les associations ou fondations non reconnues d’utilité publique**

Je soussigné(e), (nom et prénom) …………………………………………………………………………………………..........................

représentant(e) légal(e) de l'association / la fondation : …………………………………………………………………………………

déclare :

* que l’association / la fondation a pris connaissance des dispositions de l’article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de son décret d’application n°2021-1947 du 31 décembre 2021
* que l’association / la fondation souscrit au contrat d’engagement républicain annexé au décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l’application de l’article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et reproduit en annexe du présent formulaire de demande de subvention.

**Pour les associations agréées par l’Etat ou par ses établissements publics et pour les associations ou fondations reconnues d’utilité publique**

Je soussigné(e), (nom et prénom) …………………………………………………………………………………………..........................

représentant(e) légal(e) de l'association / la fondation : …………………………………………………………………………………

déclare :

* que l’association / la fondation a pris connaissance des dispositions de l’article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de son décret d’application n°2021-1947 du 31 décembre 2021
* que l’association / la fondation a été agréée par l’Etat ou ses établissements publics au titre de…………….. ……………………………………………………………………………..en date du………………………………
* **ou** que l’association / la fondation a été reconnue d’utilité publique par décret en date du………………….…
* que l’association / la fondation a déjà souscrit ou souscrit au contrat d’engagement républicain annexé au décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l’application de l’article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et reproduit en annexe du présent formulaire de demande de subvention.

Fait à Nantes, le ……………………………… *Pour le bénéficiaire*

 *(prénom, nom et qualité du signataire)*

**Annexe**

**Contrat d’engagement républicain annexé au décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat**

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la [loi n° 2021-1109 du 24 août 2021](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000043964778&categorieLien=cid) confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles [10-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?cidTexte=JORFTEXT000000215117&idArticle=LEGIARTI000043970265&dateTexte=&categorieLien=cid) et [25-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?cidTexte=JORFTEXT000000215117&idArticle=LEGIARTI000025576286&dateTexte=&categorieLien=cid) de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (…) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (…) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

**ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE**

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

**ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE**

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.
Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

**ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION**

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

**ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION**

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.
Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.
Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

**ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE**

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.
Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

**ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE**

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.
Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.
Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.
Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

**ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE**

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.